

Avis public

Rosemont
La Petite-Patrie

Montréal 

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est donné que le conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lors de sa séance ordinaire du 4 juin 2012, a adopté le règlement suivant :

RCA2612-001: Règlement autorisant un emprunt de 5 475 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement dans divers parcs de l'arrondissement, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2012-2014

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 13 juillet 2012.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour, conformément à la loi et est disponible, pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 20 juillet 2012,

Patrick Martel

Secrétaire d'arrondissement substitut